

Les subsides

Le gouvernement a convenu avec le groupe de travail qu'il fallait protéger les conjoints en obligeant les régimes de pension privés à prévoir des prestations de survivant. Il est aussi d'accord pour exiger le partage des droits à la pension acquis par les deux conjoints dans des régimes privés en cas de rupture du mariage.

Pour ce qui est de l'assurance contre la cessation des régimes de retraite, le budget est conforme à la recommandation du groupe de travail selon laquelle cette assurance n'est pas nécessaire pour le moment.

Dans le cas de l'aide fiscale à l'épargne-retraite, le budget annonçait ce qui constitue le changement le plus fondamental jamais apporté dans ce domaine, à savoir l'accès comparable à l'aide fiscale pour tous les régimes de pension. Il va aussi établir des limites globales pour la vie sur les cotisations et indexer les limites sur les cotisations et les pensions une fois par année. C'était l'orientation précise du rapport du groupe de travail.

Monsieur le Président, je félicite le gouvernement d'avoir pris une mesure de ce genre si tôt après la présentation du rapport du groupe de travail, et encore plus de s'être montré généreux, ce qui va inciter les Canadiens à mettre plus d'argent de côté pour leur retraite, plus en fait que ce que le groupe de travail recommandait. Je le félicite d'avoir décidé de consacrer plus d'argent au supplément de revenu garanti auquel j'ai fait allusion tout à l'heure.

L'augmentation annuelle de 460 millions de dollars accordée par le gouvernement aux pensionnés vivant seuls et aux couples dont un seul conjoint est pensionné est supérieure à celle de 350 millions que le groupe de travail a recommandée. L'augmentation mensuelle de \$50 est inférieure à celle de \$102 que certains pensionnés auraient reçue en vertu de la recommandation du groupe de travail, mais un plus grand nombre de pensionnés bénéficieront de l'augmentation consentie par le gouvernement. Je suis certain que tous les députés partagent mon avis: les pensionnés ont besoin d'aide et la méritent.

Je vois aussi d'un très bon œil la décision du gouvernement d'aider immédiatement les immigrants pensionnés qui sont dans le besoin en leur garantissant, par la pension de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, des prestations identiques à celles que touchent les personnes qui ont toujours habité au Canada, au lieu d'entreprendre l'autre étude que le groupe de travail avait proposée.

Il est impossible de donner suite en même temps à toutes les mesures annoncées dans le budget, et elles ne régleront pas tous les problèmes des régimes de pensions publics et privés. Entre autres choses, il faut reconnaître que les provinces ont un vaste champ de compétence dans ce domaine: elles établissent les normes des pensions de 90 p. 100 des Canadiens, doivent approuver tout changement au Régime de pensions du Canada et fournissent les fonds qui viennent s'ajouter au supplément de revenu garanti du gouvernement fédéral. Il faut absolument en tenir compte. Quoi qu'il en soit, même si nous comptons seulement les mesures que le gouvernement fédéral va prendre immédiatement, force nous est de conclure qu'il a donné suite aux principales recommandations du groupe de travail.

La Chambre sera saisie de mesures législatives visant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, en vue d'offrir aux célibataires à faible revenu, aux familles qui ont du mal à

boucler leur budget grâce à une seule pension et aux immigrants qui arrivent au Canada sur le tard, l'aide dont ils ont besoin. On nous proposera des modifications au Régime de pensions du Canada, en vue d'étendre les dispositions relatives au partage des crédits pour permettre aux conjoints des cotisants au RPC de réclamer une pension personnelle de plein droit en cas de rupture du mariage ou à l'âge de 65 ans. Il sera question de normes relatives aux prestations de pensions fédérales en matière de protection contre l'inflation des pensions transférables, de l'attribution de la quote-part patronale, de la divulgation, des prestations de survivant et du partage des droits à la pension entre conjoints. On nous proposera des règles fiscales plus justes et de nouveaux instruments fiscaux qui permettront aux patrons de petites entreprises d'avoir leur propre caisse de pension. Toutes ces mesures sont manifestement conformes, voire parfaitement identiques, aux principes de base des propositions formulées par le groupe de travail.

Il est évident que les 65 recommandations ne seront pas toutes mises en vigueur au cours de la première étape. Nous espérons faire encore mieux au cours de la deuxième étape, de concert avec les deux niveaux de gouvernement, bien entendu. Cependant, c'est mal comprendre le budget et déprécier certaines recommandations importantes du groupe de travail parlementaire que de reprocher au gouvernement fédéral de n'avoir pas foncé en avant pour donner suite à ces propositions novatrices. Je tiens à dire au député de Kingston et les Îles que je ne comprends pas sa motion et qu'à mon avis, le gouvernement est intervenu de façon très concrète dans ce secteur très important.

Mlle MacDonald: Monsieur le Président, je ne pensais jamais voir le jour où le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social interviendrait à la Chambre pour nous dire, comme l'a fait le député, que jusqu'ici, les problèmes des pauvres Canadiens du troisième âge n'offrent guère d'intérêt, pour reprendre ses propres termes. Non seulement je pensais ne jamais entendre le secrétaire parlementaire du ministre tenir de tels propos, mais je ne croyais pas qu'ils pourraient venir d'un député de Cape Breton-The Sydneys. Le prédécesseur du député s'était fait fort de saisir la Chambre, de son propre chef, des problèmes des personnes âgées, et ce, à plusieurs reprises. Je connais bien des gens à Cape Breton-The Sydneys qui ont plus de 65 ans, qui vivent dans le besoin et qui sont impatients de savoir quand le projet de loi promis en février dernier sera proposé.

Le député a déclaré que le débat d'aujourd'hui est tout à fait inutile. Puisqu'à son avis, il est tout à fait inutile de discuter pour savoir quand ce projet de loi va nous être présenté, je veux lui demander de nous dire à quelle date cette mesure sera proposée à la Chambre des communes.

M. MacLellan: Monsieur le Président, soit dit en toute déférence envers la représentante de Kingston et les Îles, je me demande si elle a bien entendu ce que j'ai dit. Peut-être devrait-elle recourir à des techniques correctives pour améliorer son ouïe? Par ailleurs, monsieur le Président, je n'ai jamais dit qu'il était inutile de discuter des problèmes des personnes âgées, et encore moins que tous leurs problèmes ont déjà été résolus. J'ai dit au contraire que je ne partage pas l'avis de la représentante de Kingston et les Îles, selon qui le gouvernement n'a rien fait pour donner suite au rapport du groupe de travail et est insensible aux besoins des pensionnés. En effet,